



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 089-200067114-20241107-2024\_DRJH014\_1-AR

## ARRETE N°2024-DRJH-014

--

### PORANT MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES COMMUNES VILLE D'AUXERRE ET COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

**Le** Président de la Communauté de l'Auxerrois,

**Vu** les articles L. 261-2 et L.261-7 du Code général de la fonction publique,

**Vu** le Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratifs paritaires,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'Auxerrois n°2019-055 du 04 avril 2019 portant sur la création de commissions administratives paritaires communes entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre,

**Vu** la délibération du conseil municipal de la Ville d'Auxerre n°2019-034 du 11 avril 2019 sur le rattachement des agents de la Ville d'Auxerre aux commissions administratives paritaires communes entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois,

**Vu** les résultats des élections professionnelles du 08 décembre 2022,

**Vu** l'arrêté n°2023-DRJH-003 portant sur la désignation des représentants de la commission consultative paritaire commune Communauté de l'Auxerrois et Ville d'Auxerrois,

**Considérant** qu'une commission administrative paritaire est mise en place pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires territoriaux,

**Considérant** que les commissions administratives paritaires traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles des agents titulaires,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités au sein des commissions administratives paritaires,

**Considérant** le mouvement dans les représentants du personnel,

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté n°2023-DMARH-002,



communauté  
de l'Auxerrois

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 089-200067114-20241107-2024\_DRJH014\_1-AR

## ARRETE

**Article 1 :** Sont désignés comme représentants de la collectivité, pour siéger aux commissions administratives paritaires (CAP Catégories A, B, C) communes à la Communauté de l'Auxerrois et Ville d'Auxerre :

### Titulaires

Carole CRESSON GIRAUD, élue de la Ville d'Auxerre

Gérard DELLILLE, élu de la Communauté de l'Auxerrois,

Emilie LAFORGE, élue de la Communauté de l'Auxerrois,

Michel DUCROUX, élu de la Communauté de l'Auxerrois,

Dominique MARY, élue de la Ville d'Auxerre

Dominique AVRILLAULT, élue de la Ville d'Auxerre,

### Suppléants

Raymonde DELAGE, élue de la Ville d'Auxerre

Magloire SIOPATHIS, élu de la Communauté de l'Auxerrois

Stéphane ANTUNES, élu de la Communauté de l'Auxerrois

Francis HEURLEY, élu de la Communauté de l'Auxerrois

Auria BOUROUBA, élue de la Ville d'Auxerre,

Bruno MARMAGNE, élu de la Ville d'Auxerre

**Article 2 :** Il est pris acte, suite aux élections professionnelles du 08 décembre 2022 et aux mouvements de personnel, de la nomination des représentants du personnel, pour siéger au sein de la CAP :

### CAP Catégorie A :

#### Titulaires

Jérôme BARBERIS, représentant UNSA

Hélène COUVERT, représentant UNSA

Vincent LESCORNEZ, représentant UNSA

Caroline POZDEREC, représentant UNSA

#### Suppléants

Valérie HUMBLOT, représentant UNSA

Elise ROUSSELOT, représentant UNSA

Isabelle GOTTI

Caroline SIMONIN, représentant UNSA

### CAP Catégorie B :

#### Titulaires

Isabelle CORGERON, représentant UNSA

Sandrine CARROUE, représentant UNSA

Olivier GROSJEAN, représentant UNSA

Laurent JAROSZ, représentant UNSA

#### Suppléants

Delphine RICHARD, représentant UNSA

Frédéric LARAT, représentant UNSA

Michael PORTUGUEZ, représentant UNSA

Françoise BOURGEOIS, représentant UNSA



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 089-200067114-20241107-2024\_DRJH014\_1-AR

**CAP Catégorie C :**

**Titulaires**

Yann MEYRIGNAC, représentant UNSA  
Dominique CAGNAT, représentant UNSA  
Michel TAFFINEAU, représentant UNSA  
Sébastien GRALL, représentant UNSA  
Cédric THIEBAULT, représentant UNSA  
Nicolas ROLEE, représentant FAFPT

**Suppléants**

Jérémy QUERE, représentant UNSA  
David ROUSSEAU, représentant UNSA  
Josiane DOUSSOT, représentant UNSA  
Eric HERBRETEAU, représentant UNSA  
Murielle BIGOT, représentant UNSA  
Christophe SAILLANT, représentant FAFPT

**Article 3 :** Carole CRESSOND-GIRAUD président les commissions administratives paritaires communes Communauté de l'Auxerrois et Ville d'Auxerre.

En cas d'empêchement, Monsieur Gérard DELILLE, conseiller délégué aux instances des ressources humaines de la Communauté de l'Auxerrois est désigné pour la remplacer.

**Article 4 :** L'arrêté 2023-DRJH-002 du 08 février 2022 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Chacun des représentants,
- A la direction déléguée des ressources humaines,

Le Président,

Crescent MARAULT